

ADMD 54

Le 6 juin 2012

Claudette PIERRET

Déléguée adjointe

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République Française

Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

OBJET :

LOI SUR LA FIN DE VIE

Monsieur le Président de la République,

Vous voici le Président de **TOUS les Français** et à ce titre, je vous demande de bien vouloir répondre favorablement à la **majorité** de Français (**94%** lors d'un récent sondage) sur le thème de la fin de vie et de permettre aux personnes qui le désireront de pouvoir « éteindre eux-mêmes la lumière ».

Certes, dans votre proposition n° 21, vous n'avez pas employé le mot « **euthanasie** » qui, semble pourtant parfaitement adapté à la situation, mais vous avez parlé « *de personnes atteintes de souffrances physiques ou psychiques inapaisables, qui pourraient demander une assistance médicalisée pour terminer leur vie dans la dignité* ».

« **La dignité** » justement, c'est chacun de nous qui lui fixe ses limites. Ce n'est ni au corps médical, ni à la famille de décider à la place du malade. Chacun de nous doit pouvoir dire « *stop* » quand la maladie ou le handicap ne nous permettent plus de vivre une vie « *digne* » à nos yeux.

Je comprends que des **catholiques pratiquants** puissent vouloir aller au bout de la vie que **Dieu** leur aurait donnée et qu'ils considèrent leurs **souffrances** comme **redemptrices**, mais tout le monde n'a pas cette vision de la **vie** et donc de la **mort** et en tant que **Président de TOUS les Français**, vous devez accéder à la demande de la **majorité** d'entre nous qui **VEUT** une **loi** pour appréhender la maladie ou la vieillesse avec plus de **sérénité**. Une **loi** qui permettrait cette éventualité redonnerait aux malades l'envie d'aller plus loin, sachant qu'au bout du parcours, un peu **d'humanité** leur permettra de quitter la vie plus en **douceur**.

Si, comme vous le dites, vous avez assisté à **l'agonie** de votre maman (réellement assistée), comment ne pas vous préoccuper de soutenir cette **loi** ?

Pourquoi vouloir réunir 4 médecins, alors que 2 suffiraient comme en **Belgique** ?
Sont-ils si nuls qu'il en faille 4 pour décider ?

Pourquoi vouloir l'accord de la famille ? SURTOUT PAS, ce serait parfois un conflit d'intérêt ! Ceux des **héritiers** pouvant être en contradiction avec ceux du malade.

Suivre les Directives Anticipées du **malade** lui-même ou s'adresser à sa **personne de confiance** si impossibilité de communiquer avec lui.

J'habite à 7 km de la **Belgique** et du **Luxembourg** et suis donc de très près ce qui se passe dans ces pays. Je peux vous dire que la **loi** qu'ils ont la chance d'avoir contente tout le monde, excepté peut-être comme partout, les **catholiques** qui veulent imposer leur point de vue à tout le monde, mais à part eux et quelques **rares** médecins, tout le monde y trouve son compte et ne voudrait pas revenir en arrière.

Votre candidature nous a fait espérer un **changement** de la **loi Léonetti** et nous sommes nombreux à l'attendre donc ne nous décevez pas ; vous devez, non pas améliorer la **loi Léonetti** comme l'a dit **Jean-Marc Ayrault** avant-hier, mais la modifier pour que le **respect** de la personne soit une chose effective.

Nicolas Sarkozy avait dit, avant son élection, qu'il fallait changer les choses parce que ce n'était plus tenable, il n'a pas respecté ses **promesses**. J'espère que **vous**, et votre **gouvernement** dont les membres ont déposé des **propositions de loi au Sénat en 2009**, aurez à cœur de les tenir.

Je joins à ce courrier le **témoignage** de la fille d'un malade décédé récemment à l'hôpital de notre petite ville. Il est impensable que cela se passe encore comme cela au XXIème siècle sous un **gouvernement socialiste**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, mes plus respectueux sentiments.

Claudette PIERRE